

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 17 novembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 17 novembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°D_2025_11_17_11	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Batton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Jean-Philippe Gecchele à M. Laurent Esteulle Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Batton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine a pour vocation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'état.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux
- Mobilisation autour du mécénat
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200€.

Il est ainsi proposé l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, à compter du 1^{er} janvier 2026, afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de CONTAMINE-SARZIN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de CONTAMINE-SARZIN à la Fondation du Patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis.
- **AUTORISE** la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de CONTAMINE-SARZIN.

SLOW

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 20 novembre 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 17 novembre 2025
De sa publication : 24 NOV. 2025	Le Maire,
Et de sa mise en ligne le : 24 NOV. 2025	Le secrétaire de séance,
	 
	
	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

